

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-476

Vente de cache-conteneurs à la commune de Rouans

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2024-265 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 3^{ème} Vice-Président,

CONSIDERANT que l'agglomération souhaite optimiser la cession de 74 panneaux de caches-conteneurs, biens relevant du domaine privé communautaire,

CONSIDERANT que ces biens ne sont plus utiles pour la collectivité et restent utilisables pour un tiers en réemploi.

CONSIDERANT que les biens sont amortis, que leur mise au rebus est un coût important pour la collectivité et qu'il s'avère plus avantageux financièrement et écologiquement d'être cédés à 1 euro symbolique l'unité pour réemploi.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la cession de 74 panneaux de caches-conteneurs pour 1 euro symbolique l'unité (n° d'inventaire : 07/025) à la commune de Rouans, située Place de la Poste 44640 Rouans. Ce lot est cédé pour 74 euros par la collectivité en l'état et est à retirer sur place par l'acheteur.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 20/11/2024

La Présidente,
Pascale BRIAND